

GARDERIE PERI-SCOLAIRE

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1^{er} : La garderie fonctionne sous la responsabilité de la Commune. Elle est ouverte à tous les enfants scolarisés à l'école de NONVILLE, après inscription. Seule, celle-ci permet la prise en charge de l'enfant.

Article 2 : Les jours d'ouverture sont :

lundi - mardi - jeudi - vendredi

Les horaires d'ouverture et de fermeture sont :

Le matin de 7h 45 à 9h 00

Le soir de 16h 45 à 18h 00

Les horaires doivent être scrupuleusement respectés par les familles. Les retards abusifs le soir feront l'objet d'avertissements et pourraient conduire à l'exclusion de l'enfant.

Article 3 : L'inscription peut se faire au mois (forfait) ou occasionnellement (carte de 8 garderies – 1 garderie = 1 jour). Le paiement du forfait s'effectue en début du mois. Le paiement de la carte au moment de son achat. Les encaissements sont réalisés par le régisseur de recettes nommé par délibération du Conseil Municipal.

Article 4 : Le montant de la participation est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Le pointage est réalisé par la personne en charge de l'accueil.

Article 5 : Sauf autorisation écrite particulière, délivrée par les parents, ou détenteur de l'autorité parentale, ces derniers doivent remettre l'enfant à la personne en charge de la garderie le matin. De même le soir, sauf autorisation écrite particulière, l'enfant sera remis aux parents ou détenteur de l'autorité parentale, par la personne en charge de la garderie.

La prise en charge et la remise de l'enfant ne peut se faire qu'aux parents ou détenteur de l'autorité parentale ou aux adultes désignés dans la fiche d'inscription, ou porteurs d'une autorisation écrite ponctuelle(*).

Article 6 : Les parents s'engagent à respecter le présent règlement. Tout manquement fera l'objet d'un courrier d'avertissement.

La commune se réserve le droit d'annuler ponctuellement ou définitivement l'inscription d'un enfant en cas de non-respect des règles.

***AUTORISATION**

« Je soussigné (e) Monsieur ou Madame

AUTORISE

Monsieur ou Madame.....

À prendre mon fils ou ma fille

à la garderie le soir du

Je dégage la garderie scolaire de toutes responsabilités ».